





L'Echo

Date : 26/04/2017

Page: 1+5

Periodicity: Daily

Journalist : Lambrechts, Marc

Circulation: 13945 Audience: 62700 Size: 371 cm²

Advertising value equivalency : 4081,00 €



Et revoici la piste d'un Monory-De Clercq-bis

C'est une sorte de serpent de mer: le retour d'un dispositif Monory-De Clercq ou Cooreman-De Clercq destiné à soutenir le capital à risque en Belgique, comme au début des années 80.

Willy Borsus (MR), le ministre des Classes moyennes, des indépendants et des PME, a indiqué hier qu'il menait une réflexion sur un élargissement du Tax shelter. Actuellement, le Tax shelter pour start-ups et PME est réservé aux entreprises qui ont moins de quatre ans d'existence. Mais il faudrait aussi peut-être se pencher sur les autres entreprises et leur croissance. D'où l'idée d'un Monory-De Clercq-bis. Ceci alors que l'on discute de la réforme de l'impôt des sociétés, un exercice difficile à mener d'autant qu'il a été lié à une éventuelle taxation de certaines formes de plusvalues. Attention, terrain miné!

P. 5

Willy Borsus planche sur un élargissement du Tax shelter

À côté du Tax shelter pour les jeunes entreprises, le ministre des Indépendants et des PME réfléchit à un dispositif plus général pour soutenir le capital à risque. Une sorte de Monory-De Clercq-bis...

ous aimez le Tax shelter pour PME et start-ups? Alors vous pourriez adorer le Tax shelter pour soutenir de manière plus générale la croissance des entreprises. Une sorte de dispositif Monory-De Clercq tel qu'il a existé au début des années 80 pour soutenir le capital à risque. Attention, il ne s'agit encore que d'une réflexion, précise prudemment Willy Borsus, le ministre des Classes moyennes, des indépendants et des PME. Mais des experts planchent sur le sujet.

Le «Monsieur PME» du gouvernement fédéral, qui s'est exprimé hier à la tribune de l'Ecofin Club, rappelle que des discussions ont actuellement lieu sur une réforme de l'impôt des sociétés (Isoc). L'exercice, il ne le cache pas, est difficile à mener d'autant qu'il a été lié à une éventuelle taxation de certaines formes de plus-values. «Tout ceci fait l'objet de travaux intenses», précise Borsus qui ne veut pas trop s'avancer sur ce terrain politiquement miné.

Ûne chose est sûre, il se dit résolument partisan d'une réforme qui soutienne les entreprises et l'activité économique. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'il mène des réflexions sur un élargissement du Tax shelter. À côté du dispositif mis en place pour les jeunes entreprises, il réfléchit à un Tax shelter destiné à être un levier de financement de la croissance des entreprises (qui ont plus de quatre ans d'existence). «En son temps, le Monory-De Clercq fut un moment économique et financier très important pour le pays», rappelle-t-il. Pour le reste, on marche sur des œufs, vu les discussions tendues sur l'Isoc et la taxe sur les plus-values.

Pour ce qui est précisément du Tax shelter pour start-ups et PME (qui ont au maximum 4 ans), il en est convaincu: ce sera un succès. Mais patience encore avant de découvrir les premiers résultats du dispositif. Ce n'est que depuis peu que les différentes modalités d'investissement sont toutes mises en place. Il s'agit de l'investissement en direct, et surtout de l'investissement via des plateformes de crowdfunding (Bolero, MyMicroInvest...) et des fonds starters ou Pricaf privée (qui permettent d'investir dans plusieurs projets et de diversifier le risque). L'attrait fiscal n'est pas dédaignable avec une réduction d'impôt de 45% du montant investi pour les investissements dans les micro-entreprises et de 30% du montant investi dans les PME.

À la question de savoir si, dans le futur, un entrepreneur pourrait investir dans son propre projet et bénéficier de l'avantage fiscal, sa réponse reste plutôt négative. En revanche, il se dit favorable à titre personnel à la remontée du montant que peut percevoir une entreprise, montant plafonné actuellement à 250.000 euros. Ce point sera mis sur la table lors de la prochaine évaluation du Tax shelter.

Esprit d'entreprise

Aux yeux de Willy Borsus, l'esprit d'entreprendre demeure globalement encore trop faible en Belgique. Chez nous, 2,5 entreprises sont créées par an pour 1.000 habitants contre 6,6 entreprises en Europe. Et si 73% des Belges ont une perception positive de l'entrepreneuriat, 70% ont aussi peur de l'échec. «On stigmatise encore beaucoup trop celui qui échoue», glisse Borsus.

Dans ce contexte, le statut d'indépendant à titre complémentaire apparaît comme une bonne porte d'entrée vers la création de son emploi. 5% des indépendants qui ont débuté leur activité à titre complémentaire deviennent après un an indépendant à titre principal. Ce chiffre monte à 18% après 5 ans. Le ministre MR entend encore prochainement diminuer les coûts et charges au début de l'activité de l'indépendant.

Il se réjouit aussi du succès de la mesure «zéro coti», soit l'exonération des cotisations sociales patronales sur le premier travailleur engagé. Au premier semestre 2016, on a constaté une croissance de quelque 3.500 nouveaux «primo-employeurs» par rapport au premier semestre 2015. Et des chiffres actualisés devraient prochainement confirmer le succès de la formule. MARC LAMBRECHTS

1982

La date du dispositif Monory-De Clercq. «Un moment important», dit Willy Borsus.